

**Avis n° 2009/09-03 relatif à l'habilitation de
l'Ecole polytechnique de l'Université de Nantes
(Polytech'Nantes)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

D : Habilitation d'une nouvelle formation

Vu la demande présentée par l'Ecole polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes)

Vu le rapport établi par Henry SCHOORENS (rapporteur principal) et Robert PELLETIER (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 15/09/2009

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis:

L'Ecole polytechnique de l'université de Nantes est une école interne, créée par le décret n° 99-1225 du 21 décembre 1999, par fusion de 3 écoles plus anciennes : l'IRESTE, l'ISITEM et l'ESA IGELEC. Elle est habilitée à délivrer des diplômes d'ingénieurs dans 6 spécialités : électronique et technologies numériques, génie civil, génie électrique, Informatique, science des matériaux et thermique-énergétique. Elle délivre près de 300 ingénieurs par an.

Polytech'Nantes souhaite ouvrir à la rentrée universitaire 2009 une formation d'ingénieurs en alternance par les voies de l'apprentissage et de la formation continue, spécialité «Génie électrique et énergétique» en partenariat avec ITII Pays de la Loire.

1/ Formation : Génie électrique et énergétique

La formation vise essentiellement à former des « ingénieurs de terrain », des réalisateurs dotés d'une culture technique et scientifique générale large et solide dans le domaine de l'énergie, qui leur permettront une adaptation aux techniques et aux exigences d'un environnement complexe et en perpétuelle évolution. Leurs missions seront de promouvoir et de conduire la maîtrise des énergies, au plus près des besoins et des techniques, en faisant office d'interface entre les experts et les demandeurs avec leurs considérations économiques et stratégiques.

Les nouveaux ingénieurs sont destinés à exercer leur métier dans les domaines :

- de l'étude et de l'intégration des systèmes énergétiques ;
- de l'exploitation et de la maintenance de ces systèmes ;
- de l'audit et du conseil.

2/ Synthèse de l'évaluation pour la formation :

Points forts :

- Une préparation très anticipée ;
- Une structure de partenariat active et réactive ;
- Des partenaires industriels intéressés ;

- Un accompagnement régional assuré ;
- Une thématique d'actualité.

Points à améliorer :

- L'articulation de la formation entre les 2 sites ;
- La coordination entre les nombreux établissements participants ;
- La coordination entre les nombreux intervenants.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable pour une durée de 5 ans** (mise en phase avec l'évaluation périodique) à compter de la rentrée 2009 de l'habilitation de l'Ecole polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes) à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nantes, spécialité «Génie électrique et énergétique», en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

Pour la formation, la CTI recommande à l'école de :

- Veiller à une bonne coordination des intervenants des différentes structures
- Assurer la complémentarité entre la nouvelle spécialité et les spécialités «*Thermique Énergétique*» et «*Génie Électrique*»
- Mettre en place des enseignements d'adaptation en fonction de l'origine des étudiants
- Veiller à ce que Polytech'Nantes assure la maîtrise de la composition des jurys

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 15 septembre 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', is centered on a light yellow rectangular background.

Bernard REMAUD